

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2019

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni le 28 juin 2019 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 19 juin 2019

Nombre de membres présents : 28

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 25

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel	X			M. PERRAUD Luc	X		
	M. CHAVY Yves	X			M. BOUCHER Erwan		X	
	Mme DALAIS Christelle	X			M. LHOTELAIS Jean-Philippe		X	
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel		X	
	M. BODIN Jean-Claude		X		M. BOUCHOUX Gilbert	X		
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel	X		
	M. AUBLANC Jean-Claude	X			M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel		X		M. PELISSON Joanny	X		
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René		X	
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale			X	M. PONCIN Nicolas-Lays	X		
	M. AGATY Guillaume		X		M. MULLER Philippe	X		
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert	X		
M. CLERC Hervé	X			M. BREVET George		X		
M. MAUGE Lionel		X		M. BOURGE Hervé			X	
M. GIVORD Alain	X			Mme BALMOT Eliane	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X	
	Mme BOUCHY Anne Marie			X	M. LITAUDON Bernard			X
	M. AUBRUN Michel		X		M. CHAMPION Jean-Pierre			X
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc	X			M. BOURGEOIS Patrick			X
	M. VARVIER Serge		X		M. ALGA Dominique		X	
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel		X	
	M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACES Robert		X	
	M. MORILLON Guy		X		M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre	X			Mme BISIGNANO Nathalie		X	
	M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X	
	M. LAMURE Raphaël			X	M. PROST Philippe			X

Monsieur MORILLON donne pouvoir à Monsieur FERRE

La séance est ouverte à 08h30.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 MAI 2019

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 17 mai 2019.

3. FACTURATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

Monsieur FERRE expose la facturation de la redevance incitative du 1^{er} semestre 2019 à l'assemblée.

SEM 1	VDSC +VEYLE=	BdV	Total
R 2018	1 083 950 €	286 410 €	1 370 360 €
B 2019	1 092 000 €	275 000 €	1 367 000 €
Est 2019	1 094 000 €	289 000 €	1 383 000 €

par habitant sur 1^o sem 2019

	habitants	
VDSC+VEYLE=	32 993	33,16 €
BdV	8 900	32,47 €

levées 1 ^o sem	R 2018	est 2019	écart
VDSC+VEYLE=	78420	79360	1%
BdV	20316	20160	-1%

4. IMPACT DU C0.5 SUR LES COMMUNES D'EX BORDS DE VEYLE

levées 1^o semestre

	R 2018		esti 2019		écart sur levées
	levées	pds moy.	levées	pds moy.	
Biziat	1 731	15,9	1 765	15,3	2%
Chanoz	1 717	17,1	1 792	16,5	4%
Chaveyriat	2 103	16,9	1 934	16,6	-8%
St Julien	1 590	17,2	1 527	17,7	-4%
	7 141		7 018		-2%
Vonnas	8 418	27,3	8 314	24,6	-1%
Mezeriat	4 757	17,6	4 864	17	2%
	13 175		13 178		0%
	20 316		20 196		-1%

5. DELIBERATION POUR APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018

Monsieur FERRE explique que l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Monsieur GENTIL signale que le taux de remplissage de la benne éco-mobilier n'est pas bon. Si il y a moins de deux tonnes dans la benne éco mobilier lors de la collecte. Le Syndicat pourrait avoir des pénalités. Il faudrait ranger les meubles dans la benne au lieu de les mettre en vrac afin d'optimiser la collecte.

Monsieur Poncet fait remarquer que le turn-over des gardiens de déchèterie n'est pas favorable à un bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers tel qu'il est présenté.
- Autorise le Président à le transmettre aux Communautés de Communes adhérentes pour information aux Maires des communes concernées et à le diffuser sur le site internet du Smidom Veyle Saône.

6. COLLECTE DES EMBALLAGES EN REGIE : DELIBERATION SUR LE CHOIX DU FOURNISSEUR SUITE A LA CAO DU 21 JUIN 2019

Monsieur FERRE explique qu'un nouveau chauffeur Kevin a commencé le 03 juin 2019 dans l'équipe de collecte. Il vient en renfort également des ripeurs pour cet été. Un travail doit être fait sur les tournées compte tenu des horaires d'ouverture de QUINCIEUX pour la collecte des emballages en régie. Le vidage sera fait à la prise de poste du matin et de l'après-midi. Une réunion va avoir lieu avec GIRUS le 25 juillet 2019 pour clarifier la situation.

Le marché concernant la location d'un camion pour collecter les emballages sur le territoire du Smidom Veyle Saône a été publié et lancé selon une procédure adaptée.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-60 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement l'article 27,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 juin 2019,

Considérant l'estimation prévisionnelle du candidat retenu FRISPAR par la Commission d'Appel d'Offres à 155 520 € TTC pour la durée totale du marché (2 ans),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, vote à l'unanimité pour :

- **AUTORISER** le Président à signer le marché de location de 2 ans d'une benne à compaction avec grue auxiliaire avec la Société FRISPAR ayant son siège social 1, Rue Charles François Daubigny à BEZONS (95870) et l'établissement gestionnaire du marché au 89, Avenue du Progrès à CHASSIEU (69680).

7. PAV : MISE EN PLACE DES NOUVELLES COLONNES DE TRI

Monsieur FONTANILLES informe l'assemblée où les 48 colonnes de tri en acier ont été installées :

- GRIEGES (salle des fêtes)
- ILLIAT
- LURCY
- PERREX
- PEYZIEUX SUR SAONE
- SAINT ANDRE (stade et salle polyvalente)
- SAINT DIDIER SUR CHALARONNE (Rue des Illiards et Rue du Carillon)
- SAINT GENIS
- THOISSEY (ancien hippodrome et Rue de l'Arquebuse)

La société QUINSON FONLUPT va récupérer et démanteler les anciennes colonnes de tri.

La prochaine commande permettra d'équiper les 6 communes d'ex Bords de Veyle. On ne sait pas si on équipera entièrement les points d'apport volontaire d'une commune ou si on le fera partiellement pour doter plusieurs communes.

Monsieur JACQUET pense qu'il serait mieux pour l'image du Syndicat que les points d'apport volontaire soient dotés entièrement de colonnes identiques. Mais il faut voir avec les communes concernées.

Monsieur GENTIL précise qu'il y a 90 colonnes de tri sur les 6 communes d'ex Bords de Veyle. Il faudra prévoir de changer environ 45 colonnes de tri pour les emballages.

Monsieur VIOT demande quel est le pourcentage d'augmentation du volume des emballages ?

Monsieur FERRE répond que l'on est entre 2 et 4 kilos par habitant par an. Un sac de 30 litres d'emballages pèse 700 grammes. On peut estimer entre 10 et 25 % d'augmentation du volume.

Monsieur GIVORD souhaiterait un planning sur l'année 2020 pour informer les usagers.

8. DELIBERATION AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN 2020

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant le projet d'optimisation de la collecte initiée par le Smidom et le déploiement de nouvelles colonnes de collecte des emballages ménagers en juin 2019,

Considérant que CITEO, éco organisme paritaire, a lancé deux projets sur :

- L'extension des consignes de tri.
- Les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Considérant que dans ce second appel à projet d'optimisation de la collecte, le Syndicat candidate pour le levier 2 (amélioration de la collecte de proximité),

Considérant la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri portée par le Sytraival,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du projet d'optimisation de la collecte et d'extension des consignes de tri.
- **AUTORISE** le Président du Syndicat à déposer un dossier de candidature aux appels à projets de CITEO tels que présentés ci-dessus.
- **MANDATE** le Président du Syndicat pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

9. PAV EXTENSION DES COLONNES TLC

Monsieur FONTANILLES explique que le Syndicat souhaiterait une extension des colonnes TLC (Textiles, Linges, Chaussures) sur toutes les communes.

Le parc actuel est de 15 colonnes réparties sur certaines communes. Le projet d'extension serait de 24 colonnes. Le Syndicat ne mettrait pas de colonnes TLC dans les 4 déchèteries car celles-ci étaient sans cesse vandalisées.

Monsieur GIVORD souligne que dans sa commune la Croix-Rouge assure le service et a créé une boutique « vesti-boutique » qui fonctionne très bien. Avant d'installer une colonne TLC, il désire rencontrer Le Relais pour savoir si les 2 systèmes peuvent cohabiter.

Monsieur FONTANILLES précise qu'il n'y a aucune obligation.

Le vendredi 21 juin 2019 : accord de la Préfecture de l'Ain pour 2 ans (2020- 2021) pour un maintien à la TEOM avant passage à la Redevance Incitative en 2021. Pas d'intégration au Smidom pendant ces 2 ans mais convention avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

11. PROJET DE LOI SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Monsieur FERRE explique le projet de loi sur l'économie circulaire à l'assemblée :

- Rappel FREC avril 2018
- Prochainement en discussion au parlement : principaux points tels que l'incitation au recyclage et à la valorisation plutôt qu'à l'élimination, l'anti gaspillage.
- Mise en place de prime au retour (consigne) pour les produits recyclables (verre) et les produits non recyclables (bouteille en plastique). Mais attention danger pour les collectivités par le fait de la consigne automatisée et perte du geste de tri pour le reste. Monétarisation du tri.
- Calendrier de la hausse de la TGAP.
- Meilleure gestion des Eco organismes.
- Nouvelles REP (Responsabilité Elargie du Producteur).

Monsieur GIVORD informe que l'Allemagne est un pays où la consigne pour les bouteilles en verre existe depuis de longues années. Il faut prendre exemple dans des pays où le système fonctionne.

Monsieur GENTIL pense que la prime au retour entrainera une baisse des tonnages de qualité et qu'il ne restera que les « merdouilles » (films plastiques,...). Le coût de traitement sera plus élevé.

Les diaporamas sur le projet de loi sur l'économie circulaire seront joints au compte-rendu.

12. ECO DDS

Monsieur FERRE explique qu'il y a plusieurs problèmes avec Eco DDS :

- Approbation par délibération de l'annexe 5 à la convention type : accord pour la reprise de la collecte et accord sur l'acceptation des conditions de la convention type (date limite 30 juin 2019).
- Approbation par délibération de l'avenant n° 2 à la convention type : Avenant proposé sans concertation avec les Communautés de Communes et AMORCE. Obligation de tri des DDS en fonction de la nature du déposant et non en fonction du seuil maxi des contenants. Non prise en charge de tous les frais de la période de non collecte (625 € HT / T pour la période mi-janvier et février)

Monsieur FERRE expose notre situation :

- Coût des collectes par CHIMIREC de ECO DDS de janvier à mars 2019 : 14 Tonnes pour 12 163 €. Remboursement estimé par ECO DDS 6 Tonnes X 625 X 1,10= 4 125 €. Perte pour le Smidom : 8 038 €

Monsieur FERRE présente les deux solutions :

- Signer les avenants, sécuriser la poursuite de la collecte pendant les prochains mois, risque d'une perte de 8 000 € et écrire son mécontentement à ECO DDS et au Ministre de l'Environnement.
- Ne pas signer et prendre le risque de ne pas avoir de collecte ces prochains mois, faire enlever de nouveau les DDS au bout de 3 à 4 semaines par CHIMIREC, et compter sur l'épreuve de force pour aboutir à une solution.

Monsieur FERRE est favorable à signer les avenants.

Monsieur GIVORD demande si ECO DDS est un organisme privé.

Monsieur FERRE répond qu'effectivement ECO DDS est un organisme privé mais qu'une convention est établie avec l'Etat.

Monsieur JACQUET n'est pas favorable à la signature des avenants.

PARC ACTUEL



15 conteneurs en place :

11 conteneurs publics
4 conteneurs privés

PROPOSITIONS D'EXTENSION DU PARC



28 nouvelles implantations :

24 conteneurs publics
4 conteneurs en déchèteries

10. MESSIMY ET CHALEINS 2020

Monsieur FERRE explique que la dissolution du SMICTOM est prévue au 1^{er} janvier 2020.

Le Syndicat devrait récupérer MESSIMY et CHALEINS à la même date s'il y a possibilité de faire coexister 2 tarifications différentes : Redevance Incitative et TEOM.

Le 12 avril 2019, un avis défavorable de la Préfecture de l'Ain a été pris pour une Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2020 pour MESSIMY et CHALEINS.

Monsieur FERRE a rencontré le Directeur Régional de l'ADEME (J. d'Assigny), celui-ci a eu une entrevue avec le Préfet de l'Ain le 05 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de ne pas signer les avenants avec ECO DDS.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur la déchèterie de VONNAS : avancement des travaux suivant le planning élaboré. Mise en place des nouveaux horaires. Panneau d'information sur les travaux installé à l'entrée de la déchèterie.
- Groupe de travail sur l'accès des professionnels en déchèterie : réunion prévue le 25 juillet à 08h30.
- Mag n°4 en cours d'élaboration.
- OMR en Point d'Apport Volontaire : 3 réunions de quartiers à GARNERANS (14, 21 et 28 juin 2019) pilotées par la Commune. Monsieur VIOT précise que les habitants de sa commune globalement ne sont pas contre (« pourquoi pas ? »). Il faut voir si on installe un point d'apport volontaire ou plusieurs dans les différents hameaux. Une synthèse sera faite à l'issue de la 3^{ème} réunion et on en reparle lors du prochain comité syndical.
- Monsieur PONCIN fait remarquer que les galets anti-odeurs ne sont pas mentionnés sur le site internet du SMIDOM.
- Monsieur BOUCHOUX informe qu'un habitant lui a fait remonter qu'un bac d'ordures ménagères qui débordait de sacs à quand même était collecté par les agents de collecte et ceci 2 fois de suite. Ce n'est pas normal car les usagers sont à la redevance incitative.
-
- Agenda du 2^{ème} semestre 2019 :
 - Bureau : vendredi 30 août 2019 08h30.
 - Comité Syndical : vendredi 13 septembre 2019 à 08h30.
 - Bureau : vendredi 04 octobre 2019 à 08h30.
 - Comité Syndical : vendredi 25 octobre 2019 à 08h30.



Le Président,
Paul FERRE